



☎ : 02/412. 37. 84/85
Fax : 02/410. 61. 30
E-mail : cnaeye@molenbeek.irisnet.be
Service/Dienst: Propreté Publique-Charroi
Réf/Ref : B34/CN/2015/20
Annexes/Bijlagen: /

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Vente de quatre véhicules déclassés :

Lot 1 : 1 voiture mixte

Lot 2 : 2 balayeuses et 1 cureuse d'avaloir

Table des matières

A. Exposé introductif

1. objet du cahier spécial des charges
2. Adresse de contact
3. description
4. conditions de vente

B. Publicité

C. Remise des offres

D. Calendrier

E. Attribution des compétences

Cahier des charges relatif aux conditions de la vente de quatre véhicules automobiles déclassés

A. Exposé introductif

1. Objet du cahier spécial des charges

La commune de Molenbeek-Saint-Jean met en vente 4 (quatre) véhicules automobiles déclassés.

Type de vente : vente de gré à gré avec mesures de publicité.

Les conditions de la vente et les obligations de l'acquéreur sont définies par le présent cahier spécial des charges.

2. Adresse de contact

Toute demande d'information relative au présent Cahier des Charges est à adresser à :

- **Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean**

Propreté publique – Charroi

Rue des Quatre-Vents 75

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Tél: 02 / 412.37.84 - Fax: 02 / 410.61.30

E-mail : propretepublique.1080@molenbeek.irisnet.be

3. Description des véhicules automobiles

Lot 1 : 1 voiture mixte

Marque :	Citrôen Zx
Genre :	Voiture mixte
Cylindrée :	1360cc
Puissance :	55Kw
Nr de chassis :	VF7N2M10000M16942

Km : 91773km
Carburant : Essence
1^{ere} mise en circulation : 14/02/1997



Lot 2 : 2 balayeuses et 1 cureuse d'avaloir

a. Cureuse d'avaloir :

Châssis :

Marque : Volvo FS719R
Genre : Camion
Cylindrée : /
Puissance : /
Nr de châssis : YB1G5A3A1TB160795
Carburant : Diesel
1^{ere} mise en circulation : 23/09/1996
Km : 189721

Superstructure :

Cureuse-déboueuse GDA/Lavanda 6000
Nr de série : 0033



b. balayeuse :

Marque :	Bucher CC 5000XL
Genre :	Matériel Industriel (MT)
Cylindrée :	4164cc
Puissance :	/
Nr de chassis :	TE950CC5038102680
Carburant :	Gasoil
1 ^{ere} mise en circulation :	13/06/2003
Km/heures :	21422



c. balayeuse :

Marque :	Bucher CC 5000XL
Genre :	Matériel Industriel (MT)
Cylindrée :	4164cc
Puissance :	/
Nr de châssis :	TE950CC5038102679
Carburant :	Gasoil
1 ^{ère} mise en circulation :	13/06/2003
Km/heures :	2929

4. Conditions de VENTE

La vente est soumise au respect de 3 conditions cumulatives portant sur :

- Le prix de vente
- La reprise des véhicules dans l'état actuel sans aucun frais pour la Commune.
- La reprise par l'acquéreur du lot dans son entièreté

Ces conditions sont détaillées de la manière suivante.

A. Prix de vente

B. Reprise des véhicules

Les véhicules doivent être repris dans l'état actuel. L'enlèvement et le transport de ces véhicules seront entièrement supportés par l'acquéreur.

C. Reprise par l'acquéreur du lot dans son entièreté

B. Publicité

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean publie le présent cahier spécial des charges sur le site internet de la Commune et ce, afin que toute personne intéressée puisse remettre une offre.

C. remise des offres

Afin de faciliter la remise des offres, les véhicules pourront être examinées sur site (service Propreté Publique-Charroi, rue des Quatre-Vents 75 à 1080 Bruxelles) moyennant une prise de rendez-vous préalable avec le responsable du service : M. Naeye Christian – 02/412.37.84.

Afin de permettre une étude comparative, les candidats acquéreurs sont tenus de faire connaître leurs conditions de prix en utilisant les formulaires de soumission en annexe. Les candidats acquéreurs, ou leur mandataire, devront soigneusement compléter et signer ces différents documents exigés en vertu du présent cahier spécial des charges.

Tous les documents constituant l'offre et ses annexes devront être numérotés, datés et signés par le candidat acquéreur ou son mandataire. Ils devront en outre porter la mention suivante : « Fait par le soussigné pour constituer l'offre de ce jour ».

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles de la présente procédure de vente, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le candidat acquéreur ou son mandataire.

Si le candidat acquéreur établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire. Toute offre rédigée sur un autre document doit déclarer sur chaque document que celui-ci est conforme au présent cahier spécial des charges. Un tel document doit contenir la formule suivante :

« Je soussigné, déclare avoir vérifié que les données ci-dessous sont en parfaite conformité avec les mentions du formulaire fourni par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et en prends sur moi l'entière responsabilité. Toute mention contraire au modèle arrêté par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean est réputée non écrite. »

Les offres seront remises par service postal ou par porteur à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean. Les offres seront glissées dans une enveloppe définitivement scellée et portant mention des références et intitulé du présent cahier spécial des charges (Vente de quatre véhicules déclassés : CSC/2015-01/PP/Charroi).

En cas d'envoi par la poste, sous pli recommandé ou ordinaire, cette enveloppe sera glissée dans une seconde enveloppe avec mention de l'adresse de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et de la référence suivante:

« OFFRE : Vente de quatre véhicules déclassés : CSC/2015-01/PP/Charroi ».

En cas d'envoi par porteur, l'offre sera remise au Secrétariat communal sis au deuxième étage du n°20 de la rue du Comte de Flandre à 1080 Bruxelles.

L'offre devra parvenir au Secrétariat communal au plus tard le 29 janvier 2016 à 9h30 du matin, date limite de réception des offres. Elle sera envoyée ou déposée à l'adresse suivante:

Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean

Collège des Bourgmestre et Echevins

20, rue du Comte de Flandre

1080 Bruxelles

Toutefois, une offre arrivée tardivement est prise en compte pour autant que les deux conditions suivantes soient cumulativement rencontrées :

- o L'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean n'a pas encore notifié sa décision au candidat acquéreur retenu ;
- o et que l'offre ait été déposée à la poste sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour calendrier précédant le jour fixé pour la réception des offres.

Par le fait du dépôt de l'offre, le candidat acquéreur reconnaît s'être rendu compte de l'importance et des particularités propres à cette procédure de vente et avoir obtenu tous les renseignements qu'il désirait à ce propos pour lui permettre de rédiger son offre et enfin avoir établi cette dernière en parfaite connaissance de cause.

L'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean se réserve le droit de renoncer à la présente procédure de vente. Elle peut, soit renoncer à passer le contrat, soit décider que la présente procédure soit arrêtée et qu'une ou plusieurs autres procédures soient initiées.

La date de l'accusé, établi par le service du Secrétariat communal en cas de dépôt, fait foi.

En cas d'envoi postal, le cachet de la poste fait foi.

D. calendrier

1. Délai de validité de l'offre

Le candidat acquéreur reste lié par son offre pendant 120 jours calendriers commençant à courir à partir du lendemain de la date ultime de réception des offres par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.

2. Notification de l'offre retenue

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean notifiera son choix au candidat dont l'offre a été retenue ainsi qu'à tous les candidats acquéreurs ayant remis une offre en conformité avec le présent cahier des charges.

3. Mise à disposition des biens

Les biens seront mis à disposition de l'acquéreur après la notification qui lui aura été faite par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean conformément au point D.2. du présent cahier des charges et après que le candidat acquéreur ait versé à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean le prix de la vente.

Les modalités de versement du prix de vente seront spécifiées dans le courrier de notification de l'attribution de la présente procédure de vente.

E. attribution des compétences

Tout litige pouvant résulter de l'exécution, de l'interprétation ou des suites de la présente procédure de vente à intervenir entre l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et les candidats acquéreurs, retenu ou non retenus, sera de la seule compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.